

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 germinal, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 germinal, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 466;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20685_t1_0466_0000_1

Fichier pdf généré le 23/01/2023

55

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 5 de ce mois ; la rédaction en est approuvée (1).

56

On lit les lettres suivantes.

Une nouvelle conspiration, écrit la société populaire de Bourges, a été ourdie contre la République; les conjurés étoient des Plébeïens qui, pour mieux enchaîner le peuple, se couvroient du manteau des Gracques. Ils possédoient tous les vices de Catilina, mais sans avoir son génie...

Ronsin, Hébert, où sont vos moyens ? Quel est donc ce génie profond qui prétend ôter au peuple la conscience des maux que le despotisme lui a faits ? Connoissez-vous quelque Dieu qui puisse opérer ce prodige ? Misérables ! portez vos regards vers ce pont-tournant, où le féroce Lambesc sabroït les patriotes ! Voyez cet échafaud dressé : devant lui s'élève la statue majestueuse de la Liberté ; demain elle sera debout encore, et la hache révolutionnaire aura fait tomber vos têtes sur l'échafaud. Et vous, dignes représentans du peuple, nous vous félicitons de la fermeté stoïque que vous avez montrée au milieu de ce nouvel orage ; restez à votre poste, le salut de la patrie le veut. Soyez toujours vous-mêmes ; du sommet de la montagne lancez la foudre sur les factieux ; derrière vous le peuple est debout avec la massue. Que de votre sein, comme d'un volcan, jaillissent des laves brûlantes qui dévorent au loin tout ce qu'il y a d'être impurs dans la République !

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse et son insertion en entier au bulletin (2).

[Bourges, 2 germ. II] (3).

« Représentants du peuple français,

« Une nouvelle conspiration a été ourdie contre la République. Les conjurés étoient des plébeïens, qui pour mieux enchaîner le peuple, se couvroient du manteau des Gracques. Ils possédoient tous les vices de Catilina, mais sans avoir son génie.

« La République, ont dit les conjurés, est le gouvernement par excellence ; il honore la nature humaine, et ne peut exister que par la vertu. Là, les places et les dignités sont temporaires ; elles ne mènent point à la fortune. Une frêle couronne de laurier ou de chêne, voilà la récompense du magistrat ou du guerrier qui sert bien son pays : mais à la cour des rois on encense la fortune ; c'est le séjour de la volupté.

(1) P.V., XXXIV, 194.

(2) P.V., XXXIV, 194-95.

(3) C 299, pl. 1049, p. 9. Reproduit dans *Débats*, n° 557, p. 157-59; *Bⁱⁿ*, 9 germ.; *M.U.* XXXVIII 171-72; *Audit. nat.*, n° 554. Résumé dans *Batave*, n° 406.

Là, dans des coupes d'or, l'on boit le sang le plus pur du peuple ; et l'idolâtrie de la multitude pour la personne royale, rejaillit sur les courtisans. Relevons la statue mutilée de la royauté ; vengeons son culte outragé, par des torrens de sang ; sur les cadavres fumans des patriotes, faisons rouler le char d'un nouveau Tarquin.

« Périssent avant tout cette Société détestable qui prétend, au gré de son caprice, régler le sort des nations ; périssent cette Société dont la lumière importune éclaire tous les forfaits ; périssent ce Sénat républicain qui veut établir la République par la terreur, et s'arroger le droit de sauver le genre humain ! Avec l'or des puissances étrangères, nous achèterons des complices. Ramassons dans la fange de la capitale tous ces hommes énervés par la débauche, perdus de mœurs, dont le visage plombé annonce la soif du crime. Rallions sous notre bannière cette foule vénale d'étrangers, de déserteurs et d'émigrés ; ouvrons les portes des cachots aux conspirateurs ; armons leurs bras d'un fer patricide ; dirigeons-le sur la poitrine des patriotes ; bloquons le peuple par la famine ; tournons ses mouvements convulsifs contre la convention nationale ; enlevons le trésor de l'état ; établissons un conseil de régence : sous un roi enfant, sous un monarque soliveau, nous serons les maires du palais et les arbitres souverains des destinées d'un grand peuple. Si ce vaste plan de conjuration n'a pas la sanction du souverain, eh bien ! il aura pour appui les guinées d'Angleterre, et l'or du Mexique, et les baïonnettes de la coalition.

« Tel fut le discours des conjurés : quelle scélératesse profonde !... Eh quoi ! tandis que la France présente à l'Europe étonnée le sublime spectacle de deux millions d'hommes armés pour la cause sainte de l'humanité ; tandis que nos guerriers intrépides obscurcissent par leurs vertus les actions mémorables que la superbe Rome offroit à l'admiration de l'univers ; tandis que le peuple, par sa longue persévérance, lutte contre toutes les factions, une poignée de scélérats prétend nous donner un maître ! Vingt-cinq millions d'hommes deviennent le patrimoine de quelques factieux ! c'est le comble de la démente .

[Suit le texte reproduit ci-dessus au P.-V., depuis : « Ronsin, Hébert... »].

JOLY (présid.), LOUIS (secrét.).

57

L'administration du district de Montargis félicite la Convention sur le décret qui abolit l'esclavage des noirs, et sur la fermeté avec laquelle elle a livré au glaive de la loi les nouveaux conspirateurs. Elle l'invite à rester inébranlable à son poste, et jure de la suivre pas à pas dans le sentier du républicanisme.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIV, 195. *J. Sablier*, n° 1223.